

L'Humanité



Prolétaires de tous les pays,
nations et peuples opprimés, unissez-vous !

QUOTIDIEN DES COMMUNISTES MARXISTES-LÉNINISTES DE FRANCE

jeudi
17 février 1977

No 627

1,50 F

B.P. 61
75861 Paris Cedex 18
CCP 30 226 72
La Source

Commission paritaire
No 57952

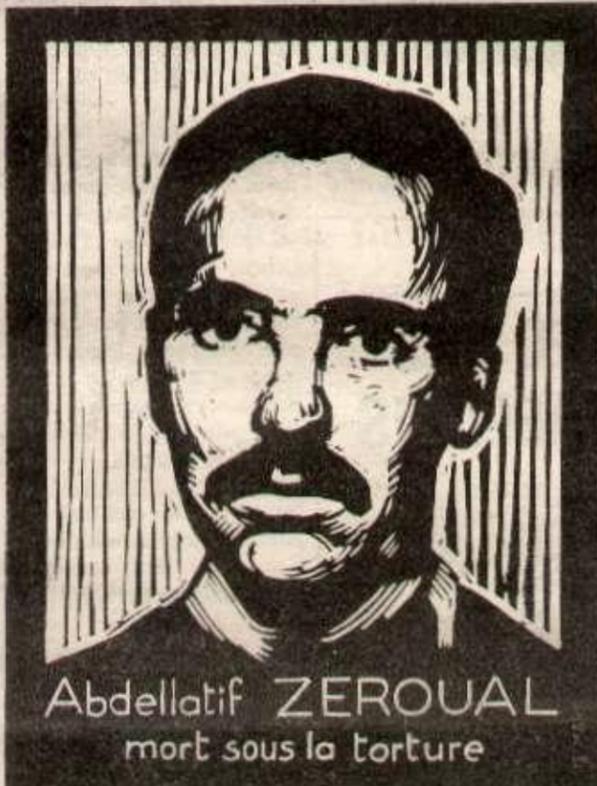
A l'issue d'une parodie de procès 44 MARXISTES LENINISTES MAROCAINS SONT CONDAMNÉS A LA PRISON A VIE !

Le verdict a été rendu mardi matin dans le procès des 176 militants marxistes-léninistes à Casablanca.

Un verdict à l'image du régime criminel d'Hassan II dont l'existence est semée d'assassinats de militants progressistes marocains, de Mehdi Ben Barka à Abdelatif Zeroual. 44 militants ont été condamnés à la prison à vie, 21 autres à 30 ans de prison, 44 à 20 ans, 45 à 10 ans et 19 à 5 ans de prison.

Il n'y a pas eu un seul acquittement. Conformément à l'attitude digne de révolutionnaires qui a été la leur tout au long de ce procès, après la lecture du verdict les accusés se sont levés et ont entonné un chant révolutionnaire.

Cette attitude courageuse leur a valu d'ailleurs des condamnations supplémentaires, allant de 2 ans de prison à des peines d'amendes. Au cours du procès, les accusés avaient adressé une



Abdellatif ZEROUAL
mort sous la torture

lettre au ministre de la justice dans laquelle ils protestaient contre les conditions dans lesquelles se déroulait leur procès et qualifiaient la justice d'Hassan II de fasciste.

Par la suite, alors qu'on voulait les faire comparaître un à un devant le tribunal pour tenter de briser leur solidarité ils avaient engagé une grève de la faim.

Emprisonnés pour la plupart d'entre eux depuis 2 ans, ils ont été torturés. C'est d'ailleurs sous la torture que l'un d'entre eux, Abdellatif Zeroual est mort.

(Suite p. 2)

1 060 000 chômeurs officiels en janvier

Les records du chômage sont battus Et Barre annonce de nouveaux licenciements

D'après la CFDT, le chiffre officiel de chômeurs pour le mois de janvier sera de 1 060 000, ce qui représente une nouvelle augmentation et constitue le chiffre le plus important qui ait été atteint en France, du moins si l'on s'en tient aux chiffres officiels. On n'ignore pas en effet que dans la réalité le nombre de chômeurs est très supérieur à celui qui est reconnu officiellement.

Cela n'empêche pas Barre d'annoncer de façon cynique de nouveaux licenciements dans les mois qui viennent.

A Mont-de-Marsan, il s'est exclamé : « Il ne faut pas se faire d'illusions, nous aurons une passe difficile en matière d'emploi car la restructuration passe par une réduction de la main d'œuvre qui a été embau-

chée en trop grand nombre et parfois à des taux de rémunération trop élevés ».

Le soir même, à Bordeaux, il déclarait à nouveau : « Pour réorganiser les industries sur des bases plus saines, il faudra nécessairement procéder à des allègements d'effectifs. Pourquoi ne pas dire la vérité ? ».

A Bordeaux toujours, il a renouvelé ses déclarations selon lesquelles il avait l'intention d'obliger les travailleurs à quitter en plus grand nombre leur région pour aller chercher du travail ailleurs. Alors que grandit la volonté de pouvoir vivre et travailler au pays, les monopoles, par la bouche de Barre, sont quant à eux décidés à recourir en grand à la déportation de la main d'œuvre en fonction de leurs besoins immédiats.

(suite p. 3)

L'ONU dénonce les violations des droits de l'homme par les sionistes

La commission des droits de l'homme de l'ONU a décidé mardi qu'elle discuterait cet été de la situation dans les territoires arabes occupés par les sionistes ainsi qu'en Palestine. Pour la première fois, un texte officiel de l'ONU désigne ainsi ce que jusque là elle avait baptisé Israël.

La commission des droits de l'homme affirme ainsi qu'Israël n'est autre que la Palestine occupée par les sionistes. Auparavant, la commission avait adopté un texte condamnant les

pratiques sionistes à l'égard des populations palestiniennes et autres et demandant « de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour le retour dans leurs foyers des Palestiniens et autres habitants des territoires arabes qui ont été déplacés ».

Elle demande également la libération de tous les arabes détenus ou emprisonnés en raison de leur lutte pour l'autodétermination et la libération de leurs territoires.

LE RACISME ARME DES PATRONS

Delecourt, c'est une usine dans le Nord, près de Tourcoing, où depuis le 10 janvier, 60 travailleurs immigrés sont en grève. Les employés européens quant à eux, Français ou Belges, sont une trentaine et continuent à travailler.

Ils ont envoyé dernièrement une lettre au préfet et à Poniatowski accusant les travailleurs immigrés d'être des « fauteurs de troubles ».

Ce qui en clair revient à demander leur expulsion de France. Derrière ce qui se voudrait une « protestation spontanée » se trouvent en réalité les manœuvres

racistes d'une direction qui, pour briser la lutte des travailleurs immigrés, a recours à tous les moyens. Les travailleurs français ont en effet été tout simplement menacés de licenciement s'ils ne signaient pas cette lettre et ont reçu une prime pour les encourager.

Par ailleurs, la direction les a incités à provoquer des bagarres avec les travailleurs immigrés pour mieux pouvoir accuser ceux-ci d'être des « fauteurs de trouble ».

Cette affaire montre si besoin en était ce qu'est le racisme et qui il sert.

TENSION AUTOUR DES CAMPS PALESTINIENS AU SUD-LIBAN

La situation s'est à nouveau brusquement tendue au Sud-Liban où, durant le week-end dernier, de nouveaux combats ont opposé les milices phalangistes aux forces de la Résistance palestinienne. De son côté, Israël multiplie les menaces à l'égard de cette région où elle a décrété la Force arabe de dissuasion, les «Casques verts», interdite de séjour.

Samedi dernier, la Commission arabe quadripartite, chargée, sous la présidence du chef d'État libanais, de veiller à l'exécution des résolutions des sommets de Riyad et du Caire, a adopté une série de documents qui servent de conclusion à ses travaux.

Devant les incidents qui ont éclaté autour des camps palestiniens du Sud-Liban, la Force arabe de dissuasion a évoqué une possible intervention de sa part dans ces camps, ce qui a provoqué une vive riposte de Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'OLP.

Interrompant une tournée de visite en Afrique, Y. Arafat a adressé lundi soir un message au chef de l'État syrien lui demandant d'intervenir rapidement afin

de prévenir toute opération contre les camps palestiniens au Liban.

Le responsable de l'OLP a prié notamment le président Assad « de faire

explosion qui serait préjudiciable aux uns et aux autres », affirmant : « Je suis certain que vous ne manquerez pas, comme vous l'avez toujours fait par le

détérioration de la situation au Liban ».

« Je vous demande instamment de faire annuler une telle décision et ce, en vue, de préserver nos parents et nos enfants dans leurs camps et de garantir le succès de notre marche commune ».

De son côté, le Bureau d'information et de liaison de l'OLP a publié le communiqué suivant :

La situation autour des camps palestiniens de Sabra et Chatila à Beyrouth-Ouest, s'aggrave considérablement et menace d'exploser à la suite d'importantes concentrations des forces de dissuasion dans la région.

Ouvrant pour le renforcement de la paix et de la sécurité au Liban, l'OLP a toujours coopéré avec le comité quadripartite chargé d'appliquer les Accords du Caire de 1969, selon les recommandations des sommets arabes de Riyad et du Caire. C'est ainsi qu'à la suite des incidents survenus jeudi et vendredi derniers, l'OLP a remis aux forces de dissuasion les responsables des provocations, qui ont été à l'origine de ces incidents.

Au moment où la communauté internationale multiplie les initiatives pour rechercher une solution juste au problème du Proche-Orient, l'OLP ne peut que mettre en garde l'opinion mondiale contre ce nouveau plan qui vise à frapper les camps et à mettre au pas la Résistance palestinienne, facteur principal d'une paix juste dans la région.



encore preuve de sagesse passé, de remédier avec pour prévenir une éventuelle sagesse à cette nouvelle

Une déclaration de l'OLP : PAS DE CONTACT AVEC LES PARTIS SIONISTES ISRAËLIENS

« Le Monde » s'est à nouveau fait l'écho complaisant de rumeurs selon lesquelles des contacts auraient lieu entre l'OLP et des représentants d'organisations sionistes, cette fois-ci en Autriche. Il a également publié certains documents selon lesquels l'OLP déploierait : « l'attitude modérée qu'elle a adoptée ne reçoive pas plus d'échos dans les pays occidentaux » sous-entendant que si cette situation se perpétuait, l'OLP pourrait être contrainte à reconsidérer sa position et à recourir à nouveau à la lutte armée.

Comme si l'OLP avait jamais renoncé à mener, de front avec la lutte politique, une lutte armée permanente contre les autorités sionistes qui occupent la Palestine!

Ces informations tendancieuses ont immédiatement reçu un clair démenti de l'OLP qui affirme dans un communiqué :

« Le camarade Abou Lotof (Farouk Kadoumi), responsable du département politique de l'OLP, a déclaré : « Ces derniers jours ont été rapportés des déclarations sur les soi-disant réunions "Palestine-Israël" et un certain journal a diffusé une carte sur ce qu'il a appelé "le plan de règlement palestinien". « Nous voulons affirmer catégoriquement que ces informations sont totalement fausses. Le seul délégué de l'OLP à Vienne est M. Ghazi Hussein qui est chargé de préparer l'ouverture d'un bureau d'information de l'OLP en Autriche. « Il n'a entamé aucun contact politique jusqu'à aujourd'hui. L'OLP n'a jamais demandé au Chancelier Kreisky de se faire l'intermédiaire d'une mission de bons offices. Les seules discussions avec lui n'ont pour but que de développer les rapports entre la Résistance palestinienne et l'Internationale socialiste dont il est président. « A Paris, le seul représentant de l'OLP est M. Kalak qui de même, n'a jamais lié de contacts avec aucun parti sioniste israélien, cela en conformité avec la ligne directrice du Conseil national palestinien et du Comité exécutif de l'OLP. »

Le 15/2/1977

Rhodésie La vérité sur le «rapt» des lycéens

La presse internationale réactionnaire a fait grand bruit sur le «rapt» récent de lycéens noirs en Rhodésie, «emmenés de force au Botswana» par des «terroristes» africains. La vérité est toute autre.

Le 30 janvier dernier, 384 étudiants rhodésiens portant des pancartes reproduisant des slogans contre le régime raciste de Ian Smith ont traversé la frontière et sont rentrés dans la région est du Botswana. Ils ont déclaré qu'ils avaient accompli ce geste parce qu'ils ne pouvaient plus supporter la répression et l'intimidation du régime Smith. A l'unanimité, ils ont donc décidé cette action collective. A la presse, ils ont affirmé qu'ils étaient entrés au Botswana de leur plein gré, que leur action avait pour but de montrer au monde entier leur résistance au régime illégitime et qu'ils étaient prêts à s'engager dans les rangs des forces militaires nationales pour lutter contre le régime Smith.

Cette action courageuse a jeté le régime rhodésien dans la plus totale confusion. Sa machine de propagande, immédiatement mise en branle, a prétendu qu'ils avaient été «enlevés» par des «terroristes».

Afin de révéler au grand jour ces mensonges, le gouvernement du Botswana a autorisé les parents des étudiants à se rendre dans le pays pour rencontrer leurs enfants. 90 % des lycéens ont refusé définitivement de retourner en Rhodésie, affirmant : « Nous ne retournerons que dans un Zimbabwe libre ».

Thaïlande Succès de la lutte armée

Après l'attaque, la semaine dernière, de deux postes de police thaïlandais par les troupes de la guérilla communiste, de nouvelles actions d'éclat viennent d'être réalisées par les maquis dirigés par le Parti communiste de Thaïlande. Un hélicoptère ayant à son bord plusieurs personnalités officielles, dont l'épouse de l'ex-premier ministre Seni Pramoj, a été touché par des tirs dimanche, alors qu'il survolait le sud de la Thaïlande.

Au même moment, un groupe de 50 combattants attaquait Chang Klang, dans le même district.

Le coup d'État fasciste du 6 octobre a donné un nouvel élan à la lutte armée que le parti communiste mène depuis de longues années. De nombreux étudiants notamment ont quitté les villes et les universités pour rejoindre les maquis, parmi eux on compte aussi des nombreuses jeunes filles.

Enfin, pour riposter à l'accord réactionnaire de coordination de la lutte contre les combattants communistes conclu par les gouvernements de Thaïlande et de Malaisie, les partis communistes de ces deux pays ont formé des unités mixtes opérant dans les régions frontalières.

Qatar Etatisation complète des ressources pétrolières

Le gouvernement du Qatar vient de prendre possession de toutes les actions de la compagnie Shell du Qatar. Un accord en ce sens a été signé à Doha, capitale du Qatar. Le gouvernement contrôle donc désormais complètement les richesses pétrolières du pays. Ce petit pays est riche en ressources pétrolières mais auparavant leur prospection et leur exploitation étaient sous le contrôle de compagnies entièrement gérées par des étrangers. Le gouvernement avait déjà pris possession de plus de 60 % des actions des deux compagnies en 1974 et de toutes les actions de la compagnie pétrolière qatariote le 17 septembre 1976.

A l'issue d'une parodie de procès

44 MARXISTES-LENINISTES MAROCAINS SONT CONDAMNÉS A LA PRISON A VIE !

(Sui. de la p.1)
Au début de leur procès, ils avaient observé une minute de silence à la mémoire de leur camarade assassiné.

En prononçant ces condamnations très lourdes, les

tribunaux d'Hassan II pensent peut-être que le mouvement populaire sera étouffé au Maroc.

Soyons convaincus que l'avenir ne manquera pas de prouver le contraire. Là où il y a oppression, il y a révolte !

Nos camarades marocains sont aujourd'hui condamnés mais le combat doit se poursuivre pour soutenir le peuple marocain dans sa lutte contre l'impérialisme et la réaction, pour la libération de ses meilleurs fils emprisonnés.



POUR CORRESPONDRE
PAR TÉLÉPHONE : 607 23 75

Quelques indications pour une bonne utilisation du répondeur automatique :

- 1) L'enregistrement dure au maximum 6 minutes pour chaque communication ;
- 2) Il ne faut pas s'arrêter de parler plus de 10 secondes ;
- 3) Il faut parler à voix suffisamment élevée et bien en face du microphone.

nouvelles intérieures

LE CINEMA DES DIRECTIONS SYNDICALES

Mardi matin, les directions syndicales CGT, CFDT et FEN de la Gironde se déclaraient d'accord pour rencontrer le premier ministre et discuter aimablement avec celui qui organise en grand le chômage des travailleurs.

Mardi soir, volte-face : elles faisaient savoir qu'elles ne rencontreraient plus Barre si celui ne retirait pas ses déclarations selon lesquelles les manifestations ne changeraient

rien à sa politique. Et évidemment, il a refusé de revenir sur ses propos et la rencontre n'a pas eu lieu.

Ne cherchaient-elles pas à se tirer d'un mauvais pas qui aura sans nul doute suscité l'indignation de nombreux syndiqués ? Comment peut-on en effet prétendre être des défenseurs des travailleurs lorsqu'on veut discuter avec celui dont le plan signifie le chômage et la misère pour la classe ouvrière ?

Les querelles bourgeoises à propos des nationalisations

Après les paroles un peu crues de Mitterrand qui rappelait énergiquement qu'avec le Programme commun, les travailleurs ne seront pas les maîtres, les querelles se ravivent entre les divers partis bourgeois à propos des nationalisations.

Marchais qui pense exactement comme Mitterrand a peur pour son image de marque et, sans aborder la question de fond cherche à entretenir encore quelques illusions en parlant d'indemnités différentes suivant que les actionnaires seront petits ou gros !

Tous les politiciens bourgeois, de droite comme de gauche, sont donc bien d'accord pour considérer qu'avec les nationalisations ce ne seront pas les travailleurs qui auront le pouvoir, comme c'est d'ailleurs déjà le cas aujourd'hui avec

l'EDF, la SNCF, Renault... Mais il reste une pomme de discorde, du point de vue des bourgeois uniquement. En effet la forme principale de propriété des entreprises reste aujourd'hui la propriété familiale ou personnelle privée. Dans leur objectif de contrôler davantage la production et de s'approprier une plus grande partie du gâteau, les révisionnistes proposent les nationalisations qui, sans donner une parcelle de pouvoir à la classe ouvrière, leur permettront de prendre la place de certains capitalistes par l'intermédiaire de l'appareil d'Etat.

C'est uniquement là qu'il faut rechercher les raisons des querelles qui opposent « Union de la gauche » et « majorité » et non dans une soi-disant opposition entre capitalisme et socialisme.

Il nous intente un procès le 21 février

Qui est le fasciste Le Pen ? Un tortionnaire (1)

Comme nous l'avons déjà indiqué, le chefaillon fasciste Le Pen nous intente un procès pour une prétendue diffamation ayant, paraît-il, porté atteinte à son « honneur ». Il n'a pas, entre autres choses, apprécié que nous le qualifions, lui et son groupuscule, de néo-nazi, de nostalgique des chemises brunes. Voyons donc qui est cet individu.

Dans une de nos précédentes éditions, nous avons publié de larges extraits d'un article de la revue « Résistance algérienne » montrant, faits à l'appui, que durant l'année 1957, Le Pen qui était alors député à Paris était également un tortionnaire à Alger. Engagé volontaire en Algérie, Le Pen pratiquait lui-même la torture contre les patriotes algériens.

La police elle-même fut amenée à « s'émuouvoir » des pratiques de Le Pen le jour où il se livra à des tortures sur la personne du frère d'un agent de police musulman. Dans son numéro, daté

de juin-juillet 1962, le journal « Vérité Liberté » publiait le rapport suivant du commissaire Gilles destiné au préfet d'Alger avec la mention : « objet : sévices infligés à un détenu ».

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à l'issue de son arrestation et de sa détention, du 8 au 31 mars, par les parachutistes du 1er REP, le nommé Yahiaoui Abdenou, né le 2 juillet 1938, domicilié 53, avenue Lavignerie à Kouba, s'est présenté devant moi et m'a déclaré avoir été l'objet de sévices de la part du lieutenant Le Pen ou sur son ordre.

En particulier, lors de

son arrestation, deux fils électriques furent reliés aux lobes de ses oreilles et le lieutenant Le Pen lui-même faisait fonctionner une magnéto à manivelle, à l'aide de laquelle il lui envoyait des décharges électriques dans le corps.

En présence de ce même officier, le jeune Yahiaoui fut frappé avec un nerf de bœuf, et il fut attaché nu sur un banc, pieds et poings liés, et il dut ingurgiter de force une certaine quantité d'eau.

Enfin, il resta cinq jours enfermé dans un « tombeau », trou creusé dans le sol, sans aucun aménagement, et fermé par des barbelés. Plusieurs de ces trous existent, paraît-il, au 74, boulevard Gallieni, où il était détenu.

A la suite de ses cinq jours de « tombeau », il resta dans un local à cette adresse et ne fut plus maltraité jusqu'à sa libération.

Le jeune Yahiaoui est le demi-frère de Khemissi Abderrazak, gardien de la paix du corps urbain d'Alger, tué par les terroristes, lors de l'attentat du 15 décembre 1956, au poste de police de Notre-Dame d'Afrique, et dont la famille est très honorablement connue et manifeste des sentiments nettement pro-français.

Le lieutenant Le Pen est député à l'Assemblée nationale.

On imagine quelles devaient être les méthodes utilisées par ce tortionnaire contre les patriotes.

Le même numéro de « Vérité Liberté » publiait également plusieurs rapports de police concernant les violences auxquelles s'était livré Le Pen contre le veilleur de nuit de l'hôtel Albert à Alger. Voici ce que déclare celui-ci : « Je suis veilleur de nuit à l'hôtel Albert depuis trois ans. Dans la nuit du 30 au 31 mars 1957, à deux heures du matin, trois clients accompagnés de leur femme sont entrés à l'hôtel. Il s'agit de MM le commandant Bonafos, en tenue civile, Eymard et le lieutenant Le Pen, en tenue militaire. Ce dernier m'a paru être en état d'ébriété et m'a demandé à boire. Je lui ai répondu qu'en raison de l'heure avancée, on ne servait plus de consommations dans le hall. Il a immédiatement sorti

son pistolet et m'a demandé mes papiers. Comme j'étais en tenue de travail et que je ne les avais pas sur moi, le lieutenant Le Pen m'a dit qu'il allait m'emmener chez les "paras" et il m'a emporté.

Je lui ai demandé de me laisser avertir la direction et fermer la porte ; c'est alors qu'il m'a frappé pour me faire sortir de l'hôtel, et ensuite me faire monter dans une voiture "Citroën". J'ai refusé de monter dans la voiture et il a continué à me frapper et des gardiens de la paix sont intervenus. Il les a menacés de son pistolet et une discussion s'est engagée entre eux. A ce moment, une jeep militaire est passée devant l'hôtel. Le lieutenant lui a fait signe de stopper et il a donné ordre aux militaires qui la montaient de m'emmener. Ce véhicule m'a conduit en direction du boulevard Bru (1), je ne puis préciser à quel endroit exact. La voiture Citroën nous a suivis avec, à bord, le commandant Bonafos et le lieutenant Le Pen. A destination le lieutenant m'a fait descendre, par un escalier derrière la maison, dans un jardin où il m'a fait pénétrer dans un trou d'un mètre cinquante environ. Il m'a laissé 10 ou 15 minutes dans ce trou, puis il est revenu seul me faire sortir. Il m'a raccompagné à l'hôtel, après m'avoir recommandé de me taire. De retour à l'hôtel, j'ai fait voir mes papiers au lieutenant sur sa demande. Il me les a rendus en me répétant que je devais "la fermer", sinon il m'emmènerait à Tamanrasset... Comme j'étais fortement contusionné, j'ai été consulter un médecin, dimanche matin 31 mars. Il m'a délivré le certificat médical que je vous remets, m'accordant une incapacité de travail de sept jours, sous réserve de complications, car il m'a prescrit un examen radiographique. »

Tous ces faits confirment amplement le recours systématique à la torture de la part de Le Pen lorsqu'il séjourne en Algérie, jusqu'à la fin 1957.

(1) C'est boulevard Bru que se trouvait la villa Susini, siège de la Gestapo française en Algérie. C'est là notamment que les prisonniers algériens étaient torturés. Le Pen y pratiqua la torture. D'après la revue « Résistance algérienne », c'est dans la villa Susini que Le Pen fit jeter de l'essence sur le visage d'un prisonnier et y fit mettre le feu.

1 060 000 chômeurs officiels en janvier

Les records du chômage sont battus

(Suite de la p.1)

Le plan Barre apparaît ainsi de façon de plus en plus criante pour ce qu'il est : un plan au service des monopoles destiné à faire supporter aux travailleurs toutes les conséquences de la crise capitaliste. Les déclarations faites par Barre tout au long de ces jours derniers sont autant de provocations contre les travailleurs.

Tandis que 1 million et demi d'entre eux sont privés d'emploi, ce qui signifie la misère dans des centaines de milliers de foyers, Barre quant à lui, prépare de nouveaux licenciements massifs. Il pense sans doute pouvoir se livrer impunément à de telles attaques contre les travailleurs

sans risque de riposte, les directions syndicales ayant affirmé et démontré leur volonté de s'opposer à toute lutte massive et efficace contre le plan Barre. Préparatifs électoraux obligent !

Mais que la bourgeoisie prenne garde. Une sourde colère est en train de s'accumuler dans les profondeurs de la classe ouvrière, de la jeunesse. Tôt ou tard, elle explosera pour exiger le droit au travail, le droit de vivre et travailler au pays.

Aujourd'hui, si Barre peut se permettre, grâce au sabotage des luttes organisé par les directions syndicales, d'affirmer : « Ce ne sont pas les cris et les vacarmes qui changeront quoi que ce soit », il viendra un moment où il lui faudra renoncer à ce ton hautain et provocateur.

UN GESTAPISTE REMIS EN LIBERTÉ

Jean Gabrel qui fut pendant l'occupation un agent français de la Gestapo comparait mardi devant la Cour de sûreté de l'Etat pour avoir dénoncé aux nazis le résistant Bouchez. Celui-ci avait été exécuté par la suite.

Pour d'autres crimes, Gabrel avait été condamné en 1946 à 20 ans de prison. Il n'en avait fait que 5 puis s'était enfui au Liban pour échapper à de nouvelles poursuites.

Se croyant certain de son impunité, il était revenu en France dernièrement. La Cour de sûreté de l'Etat lui a donné raison puisqu'elle a ordonné sa mise en liberté le soir même du procès. Nous reviendrons demain sur ce scandale.



LA JEUNE GARDE ROUGE EST PARUE

Au sommaire de ce numéro de février :

- Editorial à propos des élections municipales : On ne choisit pas parmi ses ennemis, on les combat !
- Montpellier : lutte contre la répression politique à l'université.
- Non à l'armée de métier !
- La grève des étudiants de Berlin-Ouest.
- Municipalités : ce qu'en disait l'Internationale communiste.
- A propos de la projection de deux films sur Entebbé : les terroristes ce sont les sionistes.

Passer vos commandes en écrivant à l'Humanité rouge avec la mention : « Pour la Jeune Garde rouge ».



PTT

Unité des travailleurs des services «publics» et «privés»

A longueur d'année et de tracts les dirigeants révisionnistes rappellent que le statut de la fonction publique a été établi par le PCF quand il était au pouvoir en 1946. Les révisionnistes font une propagande mensongère sur les avantages du «service public». Ainsi pendant la grève de 1974 aux PTT, leurs principaux mots d'ordre étaient : «des effectifs pour un bon service public», «défense du statut»... Ce qu'ils mettent en avant, c'est la défense du capital industriel et le prestige économique que cela représente. A aucun moment, ils ne se soucient des auxiliaires ou des conditions de travail.

Si l'on veut pousser à fond le raisonnement révisionniste, leur défense du «statut» leur sert à justifier l'existence d'une couche de parasites (hauts cadres). Ils se plaignent tout le temps du «tassement vers le bas».

Quant aux «avantages du statut», à part le fait que la retraite est à 55 ans pour la majorité, on ne peut plus parler aujourd'hui de la sécurité de l'emploi. En effet, mises à pieds, licenciements déguisés, semultiplient vitesse grand V.

Quant à la mise en disponibilité, * si elle permet soit d'élever un enfant (ou en faire un autre), la dernière mode aux PTT est de faire refaire le stage (à Paris de préférence) ou de rétrograder les agents ou de ne pas les reprendre du tout.

Un travailleur du secteur public subit tout comme un autre la loi du capitalisme, même s'il n'est pas producteur de plus-value.

Le capitalisme a généralisé et systématisé le principe de l'auxiliarat. Il constitue ainsi de façon planifiée une réserve de main-d'œuvre sans aucun statut, véritable main-d'œuvre intérimaire sous contrôle exclusif de l'État capitaliste.

Dans les PTT, la bourgeoisie monopoliste a programmé depuis des années une restructuration avantageuse pour les monopoles, les effectifs ont subi une forte baisse.

Par le jeu des mutations

— forcées ou non — elle tente de faire croire qu'ils ont augmenté. De plus elle se pare du masque du libéralisme et de la compréhension et explique

de travailleurs en direction de Paris où le déficit en effectifs est énorme. En fait, les effectifs n'ont pratiquement pas augmenté depuis 1974.

UN EXEMPLE D'EXPLOITATION AUX PTT LES ROULEURS DE BUREAU OU DE BRIGADE

Les exemples d'exploitation des travailleurs des PTT ne manquent pas. Il en est un aspect pourtant fort méconnu. Il s'agit des postiers travaillant à la brigade roulante ou de ceux qui sont rouleurs dans un bureau de poste. Ils peuvent à tout moment remplacer un malade ou un camarade en vacances. C'est le boulot maudit par excellence et nombreux sont les cas de démission consécutifs à ce travail.

Les stagiaires sont particulièrement visés. Le changement de brigade est leur lot quotidien : un jour à gauche, un jour à droite. La nuit, ils ne peuvent travailler 4 nuits de 10 heures dans la semaine pendant 7 ou 8 semaines ou alors 6 jours par semaine, sans rien dire car c'est le chantage permanent à la sanction ou le miroir aux alouettes des repos compensateurs ou des heures supplémentaires.

Au bout du compte, on est crevé, déprimé, nerveux. Au lieu de travailler 35 heures en 6 jours, on en fait plus souvent 41 h 30 pendant des semaines sans avoir un jour de congé autre que le dimanche, quand on ne vous met pas d'office de remplacement ce jour-là.

Il arrive que vous cumulez 200 ou 300 heures de repos sans pouvoir les prendre puisqu'il n'y a personne pour vous remplacer. Du jour au lendemain, vous pouvez changer de ville, de tournée ou de circuit ; alors là, dans ce cas, la journée de 7 heures passe allégrement à 12 heures sans compensation.

Si vous refusez de bosser comme des dingues, on vous titularise 6 mois après ou plus, ou alors vous êtes muté dans un service plus dur. Et messieurs les révisionnistes restent coits, bien sûr. Leurs petits copains, les gradés, il faut bien les protéger.

qu'elle répond aux vœux du personnel par ces mutations.

Dans le même temps, elle pratique à grande échelle la déportation de milliers

de courriers sera désormais traité en grande partie mécaniquement dans des centres de tri mécaniques (CTA). Des supercentres

paquets vont être mis sur pied. Le trafic va en augmentant. Le transport est confié dans sa majorité à des entreprises privées dont les actionnaires ne sont autres, dans bien des cas, que des hauts cadres de l'administration. Ceux-ci distribuent les circuits à leur convenance et en fonction du taux des pots de vin.

Il ne reste plus aux préposés et aux agents qu'à trimbaler à longueur de journée des sacs postaux.

L'encadrement est renforcé de manière à assurer le maximum de rendement avec le minimum de personnel et le moins de temps mort possible. Ce qui est vrai du postal, l'est aussi aux chèques, aux téléphones et dans d'autres activités de la poste.

De tout temps, les bourgeois ont essayé de diviser les ouvriers et leurs camarades travaillant dans des entreprises nationalisées ou des monopoles d'État (EDF, PTT, tabacs, etc.).

Quant aux révisionnistes, eux aussi ils divisent allégrement «privé» et «public» par exemple avec leurs journées d'action bidon. Leur logique est celle de la bourgeoisie : moins les gens se rencontrent, et mieux cela vaut.

Opposer d'une manière ou d'une autre le «public» au «privé», c'est faire à 100 % le jeu de la bourgeoisie, c'est briser l'alliance nécessaire entre le prolétariat et les employés pour la révolution prolétarienne et l'édification du socialisme sous dictature du prolétariat.

* Mise en disponibilité : Possibilité pour un titulaire de prendre un congé sans solde d'un an, renouvelable, tout en restant titulaire de son poste.

Inserm

Les travailleurs de la recherche s'opposent à un licenciement

Le 28 janvier, les travailleurs de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) apprenaient le licenciement d'une attachée de recherche (grade le plus bas dans la catégorie des chercheurs) alors que les instances scientifiques avaient donné un avis favorable au renouvellement pour 2 ans de son contrat.

Devant ce fait sans précédent et marquant sans doute le début d'une politique de licenciement de tels attachés de recherche, le personnel marque d'abord son refus par une pétition qui recueille 1 200 signatures. La direction refuse de recevoir une délégation des travailleurs de la recherche venue le 2 février porter cette pétition au siège.

Le personnel présent adopte alors à une forte majorité diverses propositions parmi lesquelles :

- Distribution d'un tract syndical (SNCS, SGEN, SNTRS (1) au personnel administratif du siège.
- Grève des élus des instances scientifiques (pour bloquer leur fonctionnement).
- Occupation du siège administratif.

Le représentant du SNCS invoque divers prétextes pour diviser et démobiliser («tous les chercheurs, les élus des instances scientifiques ne sont pas loin»), sans succès. D'ailleurs une instance qui siégeait à ce moment-là interrompt sa séance et porte une motion au directeur.

Les instances doivent à nouveau siéger le 9. Alors que la direction du SNCS s'oppose ouvertement aux décisions prises et veut lancer une «enquête» dans le personnel (il est bien temps d'enquêter !), le SGEN décide d'appeler l'ensemble des chercheurs à venir soutenir le 9 les élus syndicaux. Le SNCS donne son accord pour le 8 (et après bien des coups de téléphone) sans toutefois mobiliser même ses adhérents.

Le 9 au matin, la direction fait savoir que l'attachée est réintégrée à son poste !

Ainsi une riposte ferme et unie a permis de faire céder la direction.

Quant aux représentants du SNCS, leur attitude de division et de démobilisation a été clairement vue par nombre de chercheurs. Ils seront d'autant plus vigilants et aux prochaines menaces qui ne manqueront pas de se produire, les travailleurs de la recherche médicale opposeront à nouveau une riposte ferme et unie.

(1) : SNCS et SNTRS sont affiliés à la FEN. Les révisionnistes sont fortement installés notamment dans le SNCS (syndicat national des chercheurs scientifiques)

AFFICHEZ L'H.R.



Model - Besançon

LES ARMES DU PATRONAT...

La façon dont est venu à bout d'une grève le patronat de Model est vraiment... un modèle du genre. Le 1er février, les 117 travailleurs cessent le travail et occupent l'usine. La grève est appelée par les sections CGT et CFDT, avec notamment comme revendications : 2 000 F mensuel pour 42 heures par semaine et une prime de 200 F pour tous. le patron utilise toutes les armes à sa disposition :

— le personnel d'encadrement est chargé de tra-

vailer les grévistes au moral. «Si vous faites grève, on perd les commandes, on perd tout !».

— la direction menace et provoque de vive voix.

— un photographe guette les réactions des grévistes et attend le «flagrant délit».

— la justice bourgeoise n'est pas oubliée. un huissier note toutes les réactions des grévistes. Une ordonnance d'évacuation est promulguée avec sommation, le mercredi 9.

— enfin, comme «quelques travailleurs manifes-

taient une certaine volonté de reprise», un protocole d'accord est signé le soir

même, sans que les grévistes n'obtiennent satisfaction sur le fond.

Le 22 février, les patrons de Besançon participeront à un «stage de formation permanente» sur le thème «Comment casser une grève» (stage payé par la Caisse de formation permanente, comme il se doit).

On voit un peu ce que ces beaux messieurs pourront se raconter... Gageons que le patron de Model se taillera son petit succès. Mais qu'il fasse attention, il est des choses que la classe ouvrière n'oublie pas !





Caisse d'Épargne de Paris

Après la grève

LES VÉRITABLES RAISONS DE L'ÉCHEC

(EXTRAITS DE «L'EMPLOYÉ COMMUNISTE»,
BULLETIN DES COMMUNISTES MARXISTES-LÉNINISTES DE L'HUMANITÉ ROUGE

Quoi qu'en disent les dirigeants du SU-PCF (syndicat autonome tenu par le PCF) c'est avec amertume que les travailleurs de la Caisse d'Épargne de Paris sont rentrés au travail le 6 janvier. Mais cette amertume, les employés sauront la transformer en force. Concrètement, cela signifie qu'ils doivent tirer les leçons de l'échec ainsi que la façon de transformer l'échec en victoire ultérieure.

Après avoir rappelé la tactique patronale connue dès le début de la grève (mener une grève d'usure) le bulletin de «l'employé communiste» définit la tactique des organisations syndicales.

La CFDT et l'unité

La critique majeure que nous adressons à la CFDT concerne sa conception erronée de l'unité. Une unité sans principe, basée sur l'accord au sommet et le ralliement presque toujours systématique au syndicat «majoritaire». Une telle conception de l'unité ne va pas sans sacrifier la position de classe et les analyses réalistes qu'elle peut apporter, et en définitive la possibilité de mener un combat victorieux.

En particulier lorsque la question du «quorum» fut imposée par les dirigeants SU, la CFDT bien que condamnant ce «quorum» fut amenée à suivre le SU de peur de «rompre l'unité». Nous disons : à quoi sert l'unité si elle doit amener l'échec ! L'unité est un moyen que prennent les travailleurs pour vaincre, elle ne doit donc pas être conçue comme un but en soi.

C'est ainsi que sur la question des «forums» et de la «souveraineté limitée des assemblées générales face à l'omnipotence de l'inter-syndicale», la CFDT n'a pas porté ses divergences devant les grévistes. Cela manifeste un manque de confiance dans la capacité des travailleurs à prendre leurs affaires en mains.

Cette conception de l'unité ne peut que freiner l'imagination créatrice des travailleurs. Lorsque ceux-ci sont déterminés à lutter, comme ce fut le cas à la CE de Paris, le débat sur la conduite de la grève ne peut diviser, il ne peut être que constructif. Ceux qui alors crient à la divi-

sion, considèrent les travailleurs comme une masse de manœuvre au service d'une direction syndicale qui s'arroge le droit de penser pour eux, DANS LE BUT CACHE DE LES SOUMETTRE A LEURS VISEES ELECTORALISTES.

Néanmoins, pour la CFDT, nous pensons que le positif l'emporte sur le négatif. Elle a malgré tout recherché le débat et en certaines circonstances, elle en a imposé le déroulement.

Les dirigeants SU-PCF et la trahison

Ceux-ci, égaux à eux-mêmes, imposèrent à l'assemblée la «souveraineté limitée». En effet, celle-ci ne pouvait que plébisciter les propositions de l'inter-syndicale. Ces propositions qui à l'origine venaient de l'assemblée générale, le soir venu, étaient filtrées, disséquées, pour finalement être vidées de leur substance. Pour plus de sûreté, les pontes avaient mis leur veto à la création de «forums» sans que la proposition ait pu être discutée par les grévistes. Selon ces pontes, quand les travailleurs prennent leurs affaires en main, «c'est le bordel».

La conduite de ces dirigeants traîtres est à l'image de leurs projets de gestion du capitalisme et de leur objectif à moyen terme sur la boîte : «la démocratisation» du conseil d'administration.

L'attitude des dirigeants SU est à situer dans le cadre des projets réactionnaires du PCF.

Ils veulent gérer le capitalisme et ils n'y parviendront que si les patrons actuels les jugent aptes à le faire, dans la mesure où ils sont des serveurs «responsables» et respectueux de la légalité bourgeoise.

Cela explique l'attitude

de ces dirigeants au sujet de l'occupation des locaux. Les travailleurs ont montré en votant l'occupation des locaux, qu'ils pensaient avoir là un atout d'importance dans leur jeu. Pourquoi les pontes SU n'ont-ils pas appliqué la décision majoritaire de l'assemblée générale ? C'est que pour parvenir au pouvoir, ces bourgeois ont besoin de deux choses : tromper les travailleurs et

convaincre davantage les patrons qu'ils sont la meilleure solution pour eux.

Si les travailleurs veulent améliorer leurs conditions de vie et de travail, ils trouveront inévitablement ces traîtres au mouvement ouvrier sur leur route, véritable rempart de la société capitaliste. Pour se libérer, les travailleurs balayeront les bourgeois, de «gauche» et de «droite».



Aéronautique

Dans le même temps où la Western Airlines (compagnie américaine) décidait de ne pas acheter l'Airbus européen, on apprenait que la Coast Guard (garde-côtes américains) avait commandé 41 Falcon 20G à la société Marcel Dassault.

Le premier événement allait entraîner au sein des usines de la SNIA-Toulouse des réactions virulentes des syndicats et partis de «gauche». L'union sacrée était réalisée, puisque le PCF et la CGT lançaient le mot d'ordre : «pas d'Airbus à la Western Airlines ? Alors pas de Boeing, pas de Douglas en France !» Et ils tentaient par des actions spectaculaires de mobiliser les travailleurs pour la défense de l'aéronautique française.

Le second événement, curieusement, ne souleva

aucune passion et fut oublié... comme d'autres du même genre.

Rivalités impérialistes : disputes et ententes entre brigands

Or, que révèlent ces deux événements en apparence contradictoires ? Ils montrent qu'à notre époque où domine l'impérialisme la formidable concentration des capitaux et de la production, le développement des grands monopoles ont pour conséquence directe : la recherche par les capitalistes, d'une manière permanente et vitale, de débouchés pour les produits, pour leurs capitaux.

Ces dernières années, dans l'aéronautique, des conflits très violents ont

la France des luttes

Irrifrance-Paulhan

PCF et dirigeants syndicaux bradent la lutte

Les 400 ouvriers et employés d'Irrifrance avaient déclenché fin janvier une grève partie pour être illimitée, jusqu'à obtention des revendications (voir HR No 611).

Ouvriers, employés, titulaires et saisonniers, tous étaient dans la lutte et pleins de détermination. Ils sont pourtant rentrés après une semaine, avec quelques miettes

Les délégués CGT-CFDT en appellent dès le début «au calme et à la dignité de chacun», «pas de violence pour que la direction n'ait rien à nous reprocher», ceci pour protéger les cadres et agents de maîtrise qui, eux, ont accès à l'usine (et y chargent des camions).

La direction, de son côté, envoie une lettre à tout le personnel : «Notre ambition doit être que Irrifrance reste parmi les entreprises prospères et dynamiques afin d'être en mesure de maintenir l'emploi... Je souhaite qu'au cours d'une nouvelle réunion avec vos représentants soient élaborées des revendications plus en rapport avec l'environnement, la situation actuelle, et les possibilités de l'entreprise.» (Les travailleurs demandaient 250 F pour tous et des augmentations de très loin supérieures ont été attribuées parmi le seul personnel d'encadrement).

Ce «raisonnement» est repris par un délégué CGT qui explique «qu'il faut accepter les dernières propositions patronales», la situation était tendue et le pa-

tron menaçait de partir si le personnel ne reprenait pas (!). Il rappelait que «dans la conjoncture actuelle», beaucoup de luttes s'étaient terminées sans que rien ne soit obtenu... Ces gens-là sont de véritables délégués du patron !

Rien n'a été fait bien sûr pour populariser la lutte. Par contre, les travailleurs ont eu droit à des distributions de «La Marseillaise», journal du PCF et à la visite du député PCF de l'Hérault qui a dit : «Je fais appel à l'honnêteté de citoyen de chaque travailleur pour que, lors des élections, il sache se sentir responsable.»

Les délégués font voter les travailleurs sur la récupération ou non des jours de grève (!). Quelques travailleurs refusent un tel vote, mais il est trop tard. La reprise est finalement décidée, dans un mécontentement quasi général, et sur la base des propositions du patron.

Ainsi, les bradeurs des revendications découvrent petit à petit leur jeu et les travailleurs ne sont pas dupes !

L'UNION SACRÉE !

éclaté : affaire Concorde, «marché du siècle», etc.

Il y a lutte, mais aussi entente entre les monopoles capitalistes. Ces ententes se réalisent contre des concurrents communs. Au sein même de ces ententes, le partage du gâteau se fait en fonction du rapport de forces, après d'après marchandages et d'innombrables luttes intestines, comme au sein de l'accord Dassault-Douglas par exemple.

Quand le PCF défend l'impérialisme français

Dans ces conditions, prétendre sur les bases du régime capitaliste,

«Assurer l'essor de toute l'aéronautique française, développer sa vocation en la dotant de moyens en hom-

mes, en études, en infrastructures» (tract CGT du 21 janvier),

Prétendre «accroître le rendement économique et social de l'appareil de production, rattraper notamment les retards» (Programme commun), prétendre «éviter que l'économie ne soit dominée par les monopoles américains»,

C'est aller inévitablement vers un renforcement du capital monopolisateur français, c'est ouvrir pour qu'il écrase ses concurrents sur leur propre marché et donc qu'il accroisse ses propres sphères d'influence, qu'il exploite d'une manière plus efficace le prolétariat et les peuples.

Nous n'avons pas à nous battre pour que nos patrons soient compétitifs et ravisent des marchés à leurs concurrents.



informations générales

ASSEZ LARGEMENT EMPLOYE EN PSYCHIATRIE LE «MODECATE» AURAIT ETE A L'ORIGINE DE PLUSIEURS ACCIDENTS MORTELS

Nous avons demandé à un médecin de répondre à quelques questions au sujet des «neuroleptiques retard» et du «modécate».

Qu'est-ce que le modécate ?

C'est un «neuroleptique» à action prolongée. Introduit dans l'organisme sous forme combinée, il est libéré au fur et à mesure que cette combinaison chimique est détruite par l'organisme.

C'est un neuroleptique, un médicament actif contre les psychoses (schématiquement états de délire où l'on confond plus ou moins la fiction et la réalité).

Après avoir été adminis-

tré par piqûre intra-musculaire, le modécate reste ainsi actif pendant environ trois semaines.

Comment des accidents sont-ils possibles ?

Il n'y a pas de médicament qui n'ait pas, au moins dans certaines conditions, d'effet négatif sur l'organisme... même l'aspirine. Les neuroleptiques produisent outre des effets «antipsychotiques», des effets dits «secondaires» sur le système nerveux.

Ils entraînent à des degrés divers une sécheresse de la bouche, de la constipation, une certaine somnolence, une raideur des gestes et des mouvements. On s'attache à prévenir ces effets gênants en administrant en même temps que le neuroleptique un «correcteur».

Plus rarement le patient ressent des crampes, des contractions musculaires, des mouvements involontaires qu'il ne peut contrôler. Le «syndrome malin» des neuroleptiques lié à une atteinte sévère du système nerveux est assez rare mais très grave.

Pourquoi utilise-t-on des médicaments qui peuvent présenter un tel danger ?

Les maladies mentales peuvent entraîner de grandes souffrances pour ceux qui en sont victimes. Il est donc légitime d'essayer de les sortir de cet état. L'apparition des neuroleptiques a représenté un progrès important en psychiatrie. Auparavant, on ne disposait pour traiter certains malades que de traitements dits «de choc» : électrochocs, comas artificiels provoqués par l'insuline, etc.

Pour la première fois, avec l'apparition du largactil il y a environ vingt ans on a pu diminuer au moins temporairement le délire de certains malades, envisager de les «faire sortir» de l'hôpital après les avoir sortis de leur «camisole de force». Les hôpitaux psychiatriques ont eu tendance à se vider depuis, c'est indéniable. Des malades qui seraient restés internés toute leur vie à l'hôpital, peuvent actuellement dans certains cas rester chez eux, et parfois continuer à travailler.

Les neuroleptiques sont donc indispensables et précieux dans certains cas. Tout dépend de la manière dont on les utilise et là il y aurait beaucoup à dire.

Si les neuroleptiques sont parfois indispensables prend-on suffisamment de précautions pour éviter les accidents ?

Loin de là malheureusement ! Ces médicaments ne devraient être donnés qu'au «compte-goutte» avec les plus grandes précautions. Cela est encore plus vrai quand il s'agit de neuroleptiques à action prolongée, car, une fois qu'ils sont administrés, on ne peut pas «arrêter» le traitement pendant trois semaines.

Dans ce cas, il faut notamment tester au préalable la sensibilité du patient au médicament en le donnant d'abord par la bouche et il faut se garder de l'associer sans la plus grande prudence à d'autres médicaments, car, on ne sait jamais tout à fait à l'avance quel type de «réaction» cela peut provoquer.

Le fait que dans sa lettre, le pharmacien-chef de l'hôpital psychiatrique de Villejuif insiste sur ces précautions pourtant élémentaires montre bien que dans la pratique, elles ne sont pas toujours observées. Il faut dire qu'un certain nombre de médecins donnent ces médicaments à la va-vite, pour parer au plus pressé. Certains les donnent même ouvertement, pour «tasser» des malades qui leur posent des problèmes, sont trop «remuants», etc. et non pour soigner des délires.

Une telle conception tout à fait contraire à celle qui consiste à «guérir la maladie pour sauver l'homme» est à dénoncer. Par ailleurs, le GIA a tout à fait raison, à mon avis, d'exiger dans le point 10 de sa «Charte des internés» que les patients aient connaissance du traitement et de ses effets secondaires avant la prescription. Cela éviterait sûrement un certain nombre d'accidents de ce genre.

A propos du procès du fasciste Le Pen contre l'Humanité rouge

CAMPAGNE DE SOUTIEN

Parce que je soutiens l'Humanité rouge dans sa lutte contre le fasciste Le Pen et la répression bourgeoise, je verse F de souscription.
LOCALITE
PROFESSION

A découper et à envoyer avec la souscription à l'Humanité rouge
BP 61
75861 Paris cedex 18
CCP 3022672
La Source

Communiqué d'appel au rassemblement de soutien aux réfugiés basques

Les Basques en résidence surveillée, l'île d'Yeu, une prison sans barreaux

Depuis 4 mois, onze Basques sont en résidence surveillée à l'île d'Yeu, sur décision arbitraire du ministre de l'Intérieur français qui collabore avec le ministre de l'Intérieur espagnol.

Ils sont surveillés nuit et jour par 80 CRS qui ont le soutien de la brigade antigang, des Renseignements généraux et de la DST. L'appareil policier les contraint à ne sortir que trois par trois, filtre leurs contacts avec l'extérieur.

C'est le retour à l'internement administratif pratiqué sous le gouvernement de Vichy.

Cette situation faite aux réfugiés politiques basques n'est qu'un aspect de l'aggravation de la politique répressive du pouvoir qui se manifeste par l'arrestation de militants en Bretagne, des expulsions d'immigrés, le recours systématique à des juridictions d'exception (TPFA (*), cour de sûreté de l'État).

Les comités de soutien aux Basques assignés à résidence à l'île d'Yeu appellent à un rassemblement de protestation contre la répression dont sont victimes les réfugiés basques :

- pour demander la levée des mesures d'assignation à résidence,
- pour protester contre l'expulsion d'Alfonso Sastre, écrivain espagnol qui est intervenu en faveur des Basques,
- pour exiger une amnistie générale en Espagne.

GRAND RASSEMBLEMENT DE PROTESTATION LES SABLES D'OLONNE CASINO DES SPORTS - DIMANCHE 20 - 10 H 30

Plusieurs interventions sont prévues au cours de cette journée dont celle de Monzon, ancien premier ministre du gouvernement basque, des chanteurs, du théâtre et diverses animations.

En dernière minute, la salle qui nous était promise nous est refusée. Un coup de téléphone «anonyme» aurait prévenu les propriétaires que de nombreux Basques avaient l'intention de venir tout casser ! Il semble bien que derrière l'anonyme se cache en réalité la préfecture ! Cela prouve bien que la bourgeoisie a peur de l'audience grandissante des comités de soutien. Mais qu'importe la salle, le rassemblement est maintenu. Il se tiendra DEVANT le casino des sports.

(*) Tribunal permanent des forces armées.

Le pharmacien-chef de l'hôpital psychiatrique de Villejuif incite les médecins à la prudence

Dans une lettre rendue publique par le GIA (*) et l'AERLIP (**), le pharmacien-chef de l'hôpital psychiatrique de Villejuif met en garde les médecins utilisant le «modécate» et leur demande de faire preuve de prudence. Plusieurs décès consécutifs à l'injection de «modécate» se sont en effet produits récemment, notamment deux dans un «secteur psychiatrique» dépendant de l'hôpital psychiatrique de Villejuif et deux à Bicêtre. Ces décès s'ajoutent aux cas d'intoxication rapportés lors d'un récent congrès de réanimation tenu à Paris et responsables ces dernières années de trois morts «connues» après injection de «neuroleptiques retard».

Il semble bien qu'il ne s'agisse pas de coïncidences car les conditions dans lesquelles sont survenus ces décès sont très semblables. Le pharmacien-chef de l'hôpital de Villejuif note : «Il s'agit peut-être d'un aspect un peu particulier du syndrome malin des neuroleptiques décrit depuis plus de dix ans. Mais il a existé ici une impossibilité à lever l'hypertonie malgré différents essais thérapeutiques et une aggravation régulière de l'insuffisance respiratoire malgré des soins intensifs ; cela est peut-être dû à la forme retard du neuroleptique.»

«Il ne semble pas, conclut-il, qu'une publicité trop alarmiste soit justifiée.» Il a cependant pris soin de prévenir le centre de pharmacovigilance et de réunir les médecins de l'hôpital pour rappeler «quelques mesures de prudence classiques» après avoir conseillé de suspendre temporairement les injections le 16 décembre.

(*) GIA : Groupe information asile «Psychiatisés en lutte».
(**) AERLIP : Association pour l'extension et la radicalisation des luttes dans et contre les institutions psychiatriques.

TARIFS D'ABONNEMENTS

Pli ouvert Pli fermé

1 mois (22 N°)	32 F	70 F
3 mois (66 N°)	95 F	210 F
6 mois (132 N°)	190 F	420 F
Soutien	300 F	500 F

CCP : L'HUMANITE ROUGE
No 30 226-72 - La Source

— Parce que je considère que seule la dictature du prolétariat imposera la fin de l'exploitation et de l'oppression du capitalisme et permettra la construction du socialisme

— Parce que je désire participer à l'édification d'un authentique parti marxiste-léniniste unique

Je demande à adhérer à l'organisation des communistes marxistes-léninistes de France.

Dans ce but, «L'Humanité rouge» peut prendre contact avec moi à l'adresse suivante* :

Nom Prénom
Adresse

Signature

* Indiquer ici ton adresse ou une autre adresse par laquelle on pourra entrer en contact avec toi

A SEVESO, LA DIOXINE CONTINUE SES RAVAGES !

Une zone supplémentaire située à une distance de 5 à 8 km autour de Seveso s'avère gravement atteinte et va devoir être évacuée.

A la fin de la semaine dernière, 39 nouveaux cas de lésions cutanées ont été découverts à l'école de Molinello à 5 km de l'usine

ICMESA où s'est produit la catastrophe. En outre les médecins pensent que la maladie du foie dont souffrait une femme morte la semaine dernière dans la région de Seveso a été fortement aggravée par la dioxine.

Plusieurs centaines de lésions cutanées, la mort

d'une femme, voilà ce qu'il a fallu pour que les autorités envisagent au bout de 7 mois d'évacuer une zone supplémentaire. Après avoir été responsable de la catastrophe, le capitalisme a tout fait pour qu'elle soit minimisée, même au détriment de la santé de milliers d'habitants.



culturel

Un lecteur nous écrit

NON AUX CHANSONS FASCISTES A L'ARMÉE

L'armée bourgeoise dispose de tout un arsenal dans l'art de briser les jeunes, de les acheter, de les abrutir. Chaque lecteur qui a fait son service est à même de juger par lui-même les hautes vertus éducatives et civilisatrices de «notre» armée dite nationale.

Il y a pourtant un domaine particulier qu'il est bon d'étudier de façon plus précise. Je veux parler des chansons militaires.

Voici quelques aperçus très brefs de quelques chansons guerrières qui n'ont rien à envier aux chansons nazies. Dans mon peloton d'instruction on me faisait chanter (on a plutôt essayé) une vieille rengaine que les camarades plus âgés doivent connaître. Il s'agit d'un chant modifié 46 — amélioré 67. Il s'intitule «contre les balles». En Indochine la légion le chantait déjà, à l'époque il s'appelait «contre les Viets». Bien avant eux sur le front de l'Est les Waffen SS le chantaient déjà. (Je ne connais pas le titre). On y trouve notamment le couplet :

«Contre les balles, contre l'ennemi.

Partant loin le devoir fait signe

Soldats de France, soldats du pays

Nous remonterons vers les lignes»

Pour la légion, il faut modifier le premier vers en mettant «contre les viets». Pour les Waffen SS il faut mettre : «Contre les rouges...», «Soldats d'Europe» et vous avez le tableau complet.

Mais on fait aussi français ! L'escadron chantait l'un des hymnes des commandos Delta de l'OAS.

Ceux qui ont vu «Objectif 500 Millions» du sinistre Schœndorfer auront notamment entendu : «Nous n'avons pas seulement des armes, mais le diable marche avec nous ha ! ha !» (avec le bruit de bottes on se croirait à Nuremberg en 33).

Il y a aussi les vieux refrains mélancoliques de «Bats d'af» (Bataillon d'Afrique correspondait à des bataillons disciplinaires coloniaux) : «Loin de chez nous en Afrique» et bien d'autres ! Voilà un bref aperçu de ce que peut produire une armée bourgeoise contre-révolutionnaire, anti-

populaire, colonialiste.

Quant à ces messieurs les révisionnistes qui sont toujours à l'affût pour raconter des sonnettes, ils pourraient aisément transformer ces petites chansonnettes dans le cadre de l'armée «démocratique». «Contre les balles» peut devenir «contre les Maos» etc.

Après avoir examiné dans un premier temps, l'aspect extérieur des chants de l'armée bourgeoise, il faut s'attarder sur leur rôle idéologique. A l'armée, le chant fait partie de toute une panoplie destinée à l'embrigadement du jeune travailleur. A peine sorti du lycée ou du CET, on lui a déjà appris qu'il fallait se taire. Pendant les deux mois de classes, on essaiera de détruire chez les jeunes recrues tout esprit de révolte. Ceci au moyen de l'abrutissement physique en guise de préparation militaire.

La bourgeoisie a trop peur de la classe ouvrière pour initier de façon efficace les jeunes travailleurs au maniement des armes.

Parallèlement à l'abrutissement physique il s'agit de donner aux jeunes une nouvelle idéologie. Il faut compléter cette dégradation de l'esprit critique qui a commencé à la maternelle.

Le chant militaire fait donc partie d'un vaste plan d'ensemble, il exalte l'esprit de corps, la discipline aveugle, l'impérialisme, le racisme.

EXALTER L'ESPRIT DE CORPS

A son arrivée, on remet à la jeune recrue un livret qui comprend les «règles élémentaires de la vie communautaire» telle que la conçoivent les bourgeois (exaltation de la force, du sacrifice, du courage). On raconte aussi, dans ce cadre, la vie du régiment, son «histoire prestigieuse», les batailles qu'il a livrées sur tous les terrains d'opération «pour la grandeur et la gloire de la France». Le chant du régiment synthétise tout cela.

Quand ce n'est pas le chant de l'arme. Les strophes sont «gueulées» (sic !), les phrases découpées de façon à entendre le claquement des talons.

Au bout du compte, le jeune soldat doit comprendre qu'il appartient à un corps d'élite et qu'il doit être fier d'y appartenir en tout temps et en tout lieu.

EXALTER L'IMPÉRIALISME ET LE COLONIALISME

Le chant traduit la mission impérialiste de l'armée bourgeoise. Les exemples sont nombreux : du souvenir de la guerre d'Indochine à celle d'Algérie... La mission de l'armée bourgeoise y est présentée comme civilisatrice, porteuse d'un «ordre nouveau» (sic !). Le but du combat est de «refaire à la patrie sa grandeur, sa gloire et son renom» ! (chant) ;

on exalte la «mère-patrie».

La guerre impérialiste est présentée comme l'expression de la volonté du peuple.

EXALTER LE RACISME

Le lieu des exploits se situe en Afrique, les chants parlent avant tout de la grandeur de la civilisation occidentale. Les «héroïques combattants» tombent dans des embuscades tendues par «des rebelles qui tirent dans le dos». Il faut combattre ces chants racistes qui insultent les travailleurs immigrés et qui nous présentent les peuples du tiers monde comme des ennemis. On parle des «coupeurs de canne» pour désigner nos frères de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Martinique.

Nous devons combattre énergiquement les chants fascistes à l'armée, ces chants visent à inculquer des idées racistes, impérialistes aux jeunes travailleurs.

Un livre à lire et à faire lire

«LA CHINE A LA MORT DE MAO»

par Alain Bouc

A. Bouc a été correspondant du journal «Le Monde» à Pékin pendant 32 mois. Son ouvrage expose dans un style clair et documenté la situation de la République populaire de Chine à la mort du président Mao : la lutte des classes, la vie du peuple et la lutte entre les 2 lignes (lutte et critique contre Lin Biao, contre Teng Siao Ping et le début de la lutte contre les Quatre.)

Après un point sur l'économie, la ligne internationale de la Chine populaire est largement exposée et commentée.

Il y a une démarcation aussi nette que le fleuve Ossouri entre l'esprit ouvert d'A. Bouc et le tissu de mensonges, calomnies et insinuations grossières de certains «sinologues» ou «correspondants», du genre Alain Jacob pour ne citer que lui. Ces individus essaient bien maladroitement de camoufler leur anti-communisme trotskisant et leurs sympathies soviétiques derrière des interrogations pleines de sous-entendus, et pratiquant la pêche aux ragots à Taiwan et dans les ambassades occidentales à Pékin.

A. Bouc lui, ne se pose pas en donneur de leçons, mais c'est un ami de la Chine populaire. Il essaie d'en refléter la réalité le plus fidèlement possible, avec honnêteté, prudence et modestie.

Sans complaisance, mais pénétré du désir de comprendre et de faire comprendre, A. Bouc rétablit la vérité sur pas mal de questions, faits à l'appui (notamment sur la ligne internationale du PCC), et c'est un rude coup pour les sirènes de Brejnev.

Son livre sera lu avec profit par tous nos camarades et amis ; il faut le faire connaître largement.

Dernière représentation du «Temps des cerises»

par le théâtre de l'Olivier
à Aix-en-Provence

Voici des extraits d'une lettre que nous a envoyée le théâtre de l'Olivier.

Chers camarades,
Plus que jamais l'emploi est sévèrement menacé dans notre région, dans notre ville (on annonce 140 licenciements dans une usine d'Aix-en-Provence).

Plus que jamais les paysans et surtout les paysans pauvres voient leurs difficul-

tés déjà insurmontables s'accroître.

Plus que jamais le gouvernement essaye d'anéantir l'action menée par les troupes du jeune théâtre régional (40 troupes voient ainsi leurs subventions de misère complètement supprimées).

Et pourtant, plus que

jamais, les efforts pour arriver à forger l'unité paysans et travailleurs ne nous ont semblé aussi capitaux.

C'est pour cela que le Théâtre de l'Olivier d'Aix-en-Provence, malgré toutes les difficultés rencontrées, et grâce à l'appui et au soutien de nombre de paysans du midi et de Provence en particulier et de nombre de militants ouvriers donne-



La troupe de l'Olivier présente un sketch sur l'occupation du bateau d'Alain Colas par les travailleurs de Griffet, lors de la journée «portes ouvertes» à Griffet le 1er Mai 1976.



ra quatre représentations exceptionnelles de son spectacle «Le Temps des cerises» ou «le Nouveau procès de Couramentran» au Théâtre du Relais d'Aix-en-Provence les mercredi 16, jeudi 17, vendredi 18 et samedi 19 février à 21 h.

«Le Temps des cerises», c'est l'histoire d'une entreprise régionale dont l'activité fait vivre une vallée entière et qui menace un jour de fermer ses portes...

Réunis à l'occasion de Carnaval (dont la tradition est restée très forte et très vivante dans notre région) les paysans, les ouvriers et les ouvrières vont faire le procès des dirigeants de l'entreprise...

Les quatre représentations sont les dernières du «Temps des cerises». Le théâtre de l'Olivier travaille à son nouveau spectacle centré encore plus profondément sur la nécessité de l'unité paysans-ouvriers et dont le thème sera «Une fresque quotidienne, historique et critique du monde paysan».

**QUAND VOUS AVEZ LU
LE QUOTIDIEN
FAITES-LE LIRE AUTOUR
DE VOUS**

L'Humanité Rouge

Dossier pétrole

La politique pétrolière française

En 1975, la France a importé 105 millions de tonnes de pétrole brut et en a produit 1 million de tonnes seulement. C'est dire l'importance du problème.

Chaque tonne de pétrole brut importé coûte officiellement, transport compris, 443,27 F/T pour celui d'Arabie Saoudite, principal fournisseur. Les prix varient selon la qualité (teneur en soufre par exemple qui a une incidence sur le traitement qu'il doit subir et sur les émissions gazeuses polluantes) et selon l'éloignement du pays producteur.

Sur ces 106 millions de tonnes traitées en 75 dans les raffineries implantées en France, le consommateur en retrouve : 16 millions sous forme d'essence ordinaire et de super, 7 sous forme de gas-oil, 30 sous forme de «mazout».

Le restant se répartit entre le butane-propane, le naphta destiné à l'industrie pétrochimique pour toute la chaîne des fibres synthétiques, le fuel lourd pour les besoins de l'industrie (centrales thermiques de l'EDF, 11 millions de tonnes) et les émissions gazeuses bien connues des priches des raffineries.

L'approvisionnement pétrolier de la France est donc un point d'une importance vitale.

On peut distinguer 3 grandes périodes dans l'évolution de l'approvisionnement.

Du début de siècle et surtout depuis 1930, jusque vers 1960, l'approvisionnement doit assurer une consommation modeste : 14 millions en 1950, 31 en 1960. La France dépend totalement des grands pétroliers internationaux : nord-américains comme ESSO, TEXACO, MOBIL, anglais, comme BP, néerlandais comme Royal Dutch-Shell.

L'ÉVOLUTION DE CET APPROVISIONNEMENT

À partir de 1960, l'approvisionnement de la France va beaucoup changer.

La raison première est le développement de l'exploitation du brut algérien, contrôlée par les sociétés françaises, et dont la production passera de 8,5 millions de tonnes en 61 à 48 en 70. La France en importera de 6,5 Millions de tonnes en 61 à 27 en 70 soit près de 30 % du total des importations. Ce pétrole est payable en francs.

Les groupes étrangers et la CFP renoncèrent à importer ce brut dit «brut national» car cela réduisit d'autant leurs possibilités d'écoulement de «leur» pétrole. C'est pour cela que sera créé l'UGP (Union Générale des Pétroles) qui deviendra plus tard ELF.

Pendant cette période, le brut libyen contrôlé totalement par les groupes étrangers, atteindra jusqu'à 15 % des importations françaises et la mise en exploitation des gisements africains (Nigéria, Gabon, Congo) fera que la part des importations du Moyen-Orient tombera à 50 %.

À partir de 1971, les choses vont changer :

— L'Algérie nationalise à 51 % sa production pétrolière.

— L'OPEP, créé depuis 1960, va imposer pour la 1^{ère} fois des négociations globales entre pays producteurs et compagnies pétrolières et faire admettre un minimum de revendications légitimes.

La France, dont la consommation est passée de 35 Millions de tonnes en 1961 à 100 Millions de tonnes en 70 doit, à travers les compagnies opérant en France, admettre que l'ère du pétrole «pillé» est close.

De concessionnaires qu'elles étaient, les compagnies vont devoir «partager» avec les producteurs.

Octobre 73 devait être la date marquante de l'évolution des rapports producteurs-compagnies pétrolières. Pour la première fois, en même temps qu'une augmentation de 75 % du brut, les pays

du Golfe persique, décidaient un embargo de quelques pays industrialisés.

À cette période, la France tentera la négociation d'État à État tel l'accord avec l'Arabie Saoudite négocié par Jobert en 1974 pour le compte de CFP et ELF-Aquitaine et portant sur 27 millions de tonnes à un prix de 93 % du prix affiché.

Cet accord sera unique car les compagnies pétrolières préfèrent s'occuper de leurs affaires elles-mêmes.

À l'heure actuelle, Demagne, président de l'UCSIP (syndicat des patrons) affirme que la production de pétrole brut contrôlée par les sociétés françaises a atteint 87 millions de tonnes en 1975. Ce contrôle s'effectue soit à travers des concessions directes obtenues notamment en mer du Nord, soit à la suite de contrats négociés avec les pays producteurs.

Globalement actuellement, l'approvisionnement français est le suivant :

— Arabie Saoudite : 31 %
— Irak : 11 %
— Iran : 12 %
— Abu Dabhi : 11 %
— Nigéria, Algérie, Koweït, Qatar, le reste.

L'ORGANISATION DU MARCHÉ EN FRANCE

L'organisation du marché est toujours régie par la loi de 1928 et attribue des «quotas» (c'est-à-dire des quantités de produits) au niveau de la distribution. Par exemple, en ce qui concerne les carburants-autos (essence ordinaire et super) vient d'avoir lieu le renouvellement des autorisations dites «A3». À dater du 1^{er} juillet 1976 et jusqu'en juillet 1979, chaque compagnie qui commercialise l'essence est autorisée à en délivrer une certaine quantité sur le marché. Et ce n'est pas un hasard si la part dite des indépendants s'est accrue suite au scandale de la région de Marseille qui avait fait apparaître une entente secrète entre les «grands», c'est-à-dire les raffineries.

Actuellement, 54 sociétés sont autorisées à commercialiser les carburants-autos. La situation globale était la suivante en 1975 :

SOCIÉTÉS	POURCENTAGE DU MARCHÉ
Raffineurs français (Total, Elf, Antar)	49,13 %
Distributeurs	1,74 %
Raffineurs européens (Shell, BP, Fina, Agip)	28,06 %

Raffineurs américains (Esso, Mobil) 20,97 %

Globalement donc, le marché est réparti entre :

— Les sociétés françaises 50,87 %
— Les sociétés internationales 49,03%

LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Deux grandes sociétés existent :

— la plus ancienne étant la CFP (Compagnie française des Pétroles) connue du public par son réseau commercial Total.

— la plus récente juridiquement (9 juillet 1976), la SNEA (Société Nationale Elf-Aquitaine issue de la fusion SNPA et Elf-Erap.

La CFP est une compagnie privée avec participation de l'État (2 commissaires du gouvernement siègent au Conseil d'administration), tandis que la SNEA est une compagnie nationale avec participation du privé (Rhône-Poulenc, Total, Banque de Paris et des Pays-Bas, CFP).

Ces 2 grands groupes sont associés à travers ATO-CHIMIE, filiale commune 50-50.

Une de leurs caractéristiques, qui est celle d'ailleurs de tous les pétroliers du monde, est de s'être «diversifiée» considérablement depuis quelques années. C'est ainsi que :

— la CFP a investi dans l'énergie nucléaire, notamment dans les mines d'uranium en France (Massif Central) au Sud-Ouest africain, au Gabon et a créé à parts égales avec PUK une filiale appelée Minatome SA. Elle a investi également dans les mines de charbon en Afrique du Sud, dans l'énergie solaire, dans la géothermie. Par exemple, 1 700 logements de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine) sont chauffés par un procédé qui utilise la chaleur de la terre, et financé par Total-distribution.

— la SNEA, elle, s'est orientée, à travers la SNPA, vers le domaine de produits pharmaceutiques et cosmétiques qui, comme chacun le sait, rapporte beaucoup d'argent.

Le problème No 1 des pétroliers est bien entendu celui de faire suffisamment de profits pour financer les investissements énormes que représentent un forage en mer ou une nouvelle raffinerie et de distribuer de généreux dividendes à ses actionnaires.

En 1975, une action de CFP rapportait, pour une valeur de 50 F, une somme de 14,10 F dont 9,40 F net de tout impôt et 4,70 F d'impôts déjà payés (avoir fiscal).

LA FISCALITÉ FRANÇAISE

L'année 1976 a vu la fiscalité à laquelle sont soumises les compagnies pétrolières changer légèrement. Mais ce n'était que des aménagements de détail. L'un des aspects les plus importants de la fiscalité est de savoir sur quoi les entreprises pétrolières (ou autres d'ailleurs) paient des impôts lorsqu'elles ont une activité internationale.

Depuis 1965, une loi autorise les entreprises à calculer leurs bénéfices et donc les impôts, suivant la technique

dite du «bénéfice mondial consolidé».

Cela consiste à calculer les bénéfices des filiales opérant à l'étranger, suivant les règles de l'impôt français, de faire la somme du tout et d'avoir ainsi le bénéfice total du groupe sur lequel est calculé l'impôt. De cet impôt sont déduits les impôts déjà payés par les filiales à l'étranger. C'est par ce prodigieux système que les sociétés pétrolières arrivent sinon à ne pas payer d'impôts, du moins à en payer le moins possible. En effet, dans le prix du pétrole brut figure une partie de redevances (ou droits de sortie) payées par la compagnie au pays producteur. Dans le cas le plus fréquent, c'est une filiale production du groupe qui fait figurer une première fois ces impôts déjà payés à l'étranger en déduction de ceux payables en France par le groupe entier.

La filiale-production revend ce pétrole à une filiale-raffinage ou distribution du même groupe, qui dans le calcul de ses bénéfices fait apparaître également comme une charge les impôts dans ses achats de produits.

Au bout du compte, les taxes payées au pays producteur se retrouvent 2 fois. Lorsqu'en plus, on sait que les filiales bénéficiaires sont celles des pays où l'on paie le moins d'impôts et que les prix auxquels sont échangés les produits entre filiales d'un même groupe n'ont rien à voir avec les prix du marché, on comprend aisément que le bénéfice mondial consolidé soit un véritable cadeau en or massif aux entreprises pétrolières.

Naturellement, ce fameux impôt payé aux pays producteurs et déduit des bénéfices imposables en France est par contre bel et bien payé au niveau de la vente des produits par le consommateur.

Deux autres artifices fiscaux sont également très intéressants.

— La PRG ou provision pour reconstitution des gisements. Cette disposition existe depuis 1953 et a pour but d'encourager la prospection. Concrètement, cela se traduit par la possibilité de déduire des bénéfices imposables, 23,5 % du bénéfice d'exploitation tiré de la vente des produits extraits des gisements.

— La PFC ou provision pour fluctuation des cours. Cette disposition a pour objet de permettre aux entreprises dont l'activité consiste essentiellement à transformer des matières premières acquises sur les marchés internationaux de faire face aux pertes pouvant résulter de la baisse de ces matières en excluant de leurs bénéfices imposables les plus-values qu'elles réalisent en période de hausse des mêmes matières.

En ce qui concerne le pétrole brut, un plafond maximum est fixé, calculé sur les risques encourus par les sociétés obligées de disposer de stocks stratégiques de 3 mois.

Une fois donc qu'une société internationale, étrangère ou française, a déduit tout ce qu'elle est légalement en droit de déduire, on comprend qu'il ne reste plus grand chose à payer.